DISCOURS

PRONONCÉS

A L'ASSEMBLÉE

DES NOTABLES,

Du Vendredi 25 Mai 1787.

A VERSAILLES,

De l'Imprimerie de PHILIPPE-DENYS PIERRES, premier Imprimeur ordinaire du Roi, à l'Hôtel des Menus-Plaisirs de Sa Majesté.

M. DCC. LXXXVII.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

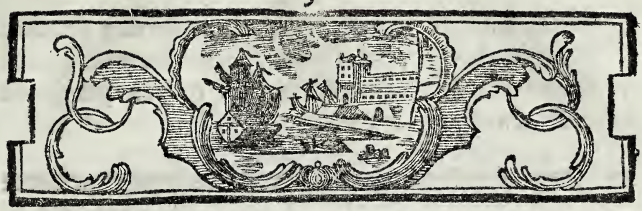

DISCOURS
DU ROI.

MESSIEURS, en vous appellant autour de moi pour m'aider de vos conseils, je vous ai choisis capables de me dire la vérité, comme ma volonté étoit de l'entendre.

J'ai été content du zele & de l'application que vous avez portés à l'examen des différents objets que j'ai fait mettre sous vos yeux. Je vous ai annoncé des abus qu'il étoit important de réformer; vous me les avez dévoilés sans déguisement; vous avez en même temps indiqué les remedes que vous avez jugés les plus capables pour y remédier.

Aucun ne me coûtera pour établir l'ordre & le maintenir : il falloit, pour y parvenir, mettre de niveau la recette & la dépense; c'est ce que vous avez préparé, en constatant vous-même le déficit, en recevant de ma part l'assurance de retranchements & de bonifications considérables, en reconnoissant la nécessité des impositions que les circonstances me contraignent à exiger de mes sujets.

J'ai au moins la consolation de penser que la forme de ces impositions en allégera le poids, & que les changements utiles, qui seront la suite de cette Assemblée, les rendront moins sensibles. Le vœu le plus pressant de mon cœur sera toujours celui qui

tendra au ſoulagement & au bonheur de mes peuples.

Vous allez voir, Meſſieurs, dans l'expoſé qui va vous être fait de ce j'ai réſolu, les égards que je me propoſe d'avoir pour vous.

DISCOURS DE M. DE LAMOIGNON,

Garde des Sceaux de France.

MESSIEURS,

Les travaux que vous terminez aujourd'hui ſeront une époque mémorable du regne de Sa Majeſté. Nos deſcendants les compteront avec reconnoiſſance parmi les titres de gloire qui doivent honorer le Roi & ſa nation.

Les auguſtes prédéceſſeurs de Sa Majeſté avoient fréquemment appellé auprès du Trône les repréſentants ou l'élite de leur empire, pour concerter des loix, remédier aux abus, pacifier des troubles, prévenir des orages, & pour faire rendre à leur autorité tutélaire la liberté d'aſſurer le bonheur des peuples.

On avoit vu trop ſouvent avec douleur dans ces conſeils nationaux les précieux moments conſacrés à de ſi importantes délibérations, ſe perdre en vaines diſputes ou en projets chimériques. Les grands corps de l'Etat ne s'aſſembloient preſque jamais que pour ſe diviſer.

Une triſte expérience ſembloit avoir condamné ces orageuſes Aſſemblées à une plus longue déſuétude, depuis plus d'un ſiecle & demi que l'autorité royale s'eſt inébranlablement affermie.

Le Roi a obſervé dans ſa ſageſſe les changements qu'ont amené parmi nous le progrès des lumieres, les relations de la ſociété, & l'habitude de l'obéiſſance.

Tout étoit calme au-dedans & au-dehors de ſon

Royaume, quand Sa M. frappée, dans le silèncede ſes Conſeils, d'une foule d'abus qui appelloient de prompts & puiſſants remedes, a conçu le projet d'interroger des Membres diſtingués des divers ordres de ſon Etat, & leur confier le plus douloureux ſecret de ſon cœur, en mettant ſous leurs yeux le tableau de ſes finances.

Sa Majeſté vous a choiſis, Meſſieurs, ſur la foi de la renommée qui ne trompe jamais les Rois, pour concourir au rétabliſſement de l'ordre dans toutes les parties de l'adminiſtration.

Vous avez dignement répondu à ſes eſpérances.

Vos délibérations ont conſtamment atteſté l'union des cœurs & l'unité des principes, & la gloire de ce concert unanime commencera, Meſſieurs, à cette Aſſemblée dans les annales de la Monarchie.

Admis à la noble fonction d'éclairer votre Souverain ſur les plus grands objets de la proſpérité publique, vous avez trouvé toutes les avenues du Trône ouvertes à la vérité.

Vous avez peſé avec un reſpect religieux dans vos conférences les facultés du peuple, mais vous avez cédé à la néceſſité qui eſt la premiere loi; & en balançant les beſoins de l'Etat avec ſes moyens, cette Aſſemblée a préſenté à l'univers le ſpectacle touchant d'une généreuſe émulation de ſacrifices entre le Roi & la nation.

Tout vous a été révélé ſans déguiſement: le myſtere ne convient qu'à la méfiance ou à la foibleſſe.

L'incertitude auroit aggravé le mal, en livrant aux inquiétudes de l'imagination des beſoins qui ſemblent diminuer, dès qu'ils ſont rigoureuſement déterminés par la préciſion du calcul.

On a découvert ſous vos yeux le tableau des revenus & des charges de l'Etat; & pour la réduction des dépenſes, comme pour l'accroiſſement & la durée des tributs, le concours des différents *Bureaux* de l'Aſſemblée a formé le réſultat ſolemnel de l'opinion publique.

C'eſt ainſi, Meſſieurs, que vous avez été le conſeil de votre Roi, & que vous avez préparé & facilité la révolution la plus deſirable, ſans autre autorité que celle de la confiance, qui eſt la premiere de toutes les puiſſances dans le gouvernement des Etats.

La nation, fidele à ſon ancien caractere de loyauté, n'a fait entrendre aux pieds du Trône que les nobles conſeils de l'honneur & de cet amour héréditaire pour ſes Rois, qui eſt le patriotiſme des Français.

Vous avez cherché le remede d'un déſordre dont la ſoudaine révélation vous a affligés ſans vous abattre ; & vous l'avez trouvé, comme le Roi l'avoit prévu, dans l'économie, les retranchements, les bonifications, & dans une augmentation limitée des tributs.

En exécution des réformes ſi dignes de ſon cœur, le Roi va être glorieuſement ſecondé par ſon auguſte Famille.

La Reine, dont la bonté recherche avec tant d'ardeur les moyens de contribuer à la félicité publique, s'eſt empreſſée d'ordonner qu'on lui préſentât le tableau de tout le bien & de tous les ſacrifices qu'Elle peut faire.

Les auguſtes Freres de Sa Majeſté, qui viennent de donner de ſi grands exemples de zele & de patriotiſme, préparent au tréſor public tous les ſoulagements qu'il peut attendre des réductions dans leurs Maiſons, & de leur amour pour les peuples.

Tout ſera donc réparé, Meſſieurs, ſans ſecouſſe, ſans bouleverſement des fortunes, ſans altération dans les principes du Gouvernement, & ſans aucune de ces infidélités dont le nom ne doit jamais être proféré devant le Monarque de la France.

L'Univers entiers doit reſpecter une Nation qui offre à ſon Souverain de ſi prodigieuſes reſſources ; & le crédit public devient plus ſolide aujourd'hui que jamais, puiſque tous les plans propoſés dans cette

Assemblée ont eu pour base uniforme la religieuse fidélité du Roi à remplir ses engagements.

Pour atteindre à un but si digne de sa sollicitude, le cœur du Roi a été profondément affecté de la nécessité d'établir de nouveaux impôts ; mais des sacrifices dont Sa Majesté abrégera fidélement la durée, n'épuiseront pas un Royaume qui possede tant de sources fécondes de richesse, la fertilité du sol, l'industrie des habitants, & les vertus personnelles de son Souverain.

La réforme arrêtée ou projettée de plusieurs abus, & le bien permanent qui prépare de nouvelles loix concertées avec vous, Messieurs, vont concourir avec succès au soulagement actuel des peuples.

La corvée est proscrite, la gabelle est jugée, les entraves qui gênoient le commerce intérieur & extérieur seront détruites ; & l'Agriculture encouragée par l'exportation libre des grains, deviendra de jour en jour plus florissante.

Les nouvelles charges des peuples finiront avec les besoins qui les font naître.

Le Roi a solemnellement promis que le désordre ne reparoîtroit plus dans ses finances ; & Sa Majesté va prendre les mesures les plus efficaces pour remplir cet engagement sacré dont vous êtes les dépositaires.

Une nouvelle forme dans l'administration, sollicitée depuis long-temps par le vœu public, & récemment recommandée par les essais les plus heureux, a ceçu la sanction du Roi, & va régénérer tout son royaume.

L'autorité suprême de Sa Majesté accordera aux Administrations Provinciales les facultés dont elles ont besoin pour assurer la félicité publique. Les principes de la constitution française seront respectés dans la formation de ces Assemblées, & la nation ne s'exposera jamais à perdre un si grand bienfait de son Souverain, puisqu'elle ne peut le conserver qu'en s'en montrant toujours digne.

L'évidence du bien y réunira tous les esprits. L'Administration de l'Etat se rapprochera plus en plus du gouvernement & de la vigilance d'une famille particuliere ; & une réparation plus équitable que l'intérêt personnel, surveillera sans cesse, allégera le fardeau des impositions.

Pour rendre à jamais durables dans son Royaume les utiles résultats de vos travaux, le Roi va imprimer à tous ses bienfaits le sceau des loix.

Sa Majesté desire que le même esprit qui vous anime, Messieurs, se répande dans les Assemblées qu'Elle daigne honorer de sa confiance ; & Elle espere qu'après avoir montré sous ses yeux un amour si éclairé du bien public, vous en développerez le germe dans toutes les Provinces.

DISCOURS DE M. DE BRIENNE,

Archevêque de Toulouse, Chef du Conseil Royal des Finances.

MESSIEURS,

Le Roi m'a ordonné de remettre en peu de mots sous vos yeux le résultat de vos délibérations & le précis des résolutions que Sa Majesté a formées en conséquence. L'Assemblée y verra le bien auquel elle a concouru, & celui que le Roi prépare : elle y remarquera sur-tout la satisfaction & la confiance de Sa Majesté, juste récompense de votre zele pour son service & le bien de l'Etat.

Les troubles & les dissentions, suite ordinaire des guerres civiles, & que le regne glorieux de Henri IV n'avoit pu entiérement éteindre, avoient obligé Louis XIII à ramener à son Conseil l'administration

directe des moindres détails. Tout alors dut être soumis immédiatement à l'autorité, pour qu'elle pût reprendre ses droits, & elle dut avoir d'autant plus d'action, qu'elle avoit eu moins d'influence. Le Roi n'a pas cru qu'un régime dicté par les circonstances, dût subsister lorsque ces circonstances n'existoient plus. Il a senti que plus l'autorité avoit de force, plus elle pouvoit avoir de confiance, & que ce ne seroit pas l'affoiblir, mais l'éclairer, & même la rendre plus active que de remettre à des Assemblées Provinciales une partie de l'administration.

Sa Majesté s'est en conséquence déterminée à en établir dans toutes les Provinces de son Royaume où il n'y auroit pas d'Etats particuliers, & Elle a cru devoir vous consulter sur la formation & la composition de ces Assemblées.

Sa Majesté a vu avec satisfaction, & les peuples verront avec reconnoissance, qu'aucun sentiment, aucun préjugé personnel n'ont influé dans vos délibérations. Vous avez pensé que la nation étoit une, & que tous les ordres, tous les corps, toutes les associations particulieres dont elle étoit composée, ne pouvoient avoir d'autres intérêts que les siens. Vous avez en conséquence abjuré toute distinction, lorsqu'il seroit question de contribuer aux charges publiques, la liberté civile, étendue à tous les Etats, n'admet plus ces taxes particulieres, vestiges malheureux de la servitude dont elles ont été la compensation. Le Gouvernement mieux ordonné rejette en conséquence toutes ces exemptions pécuniaires qui ont été la suite de ces taxes, & il n'est plus permis de penser que celui qui recueille moins doive payer davantage.

Unis & assimilés par une antique association, les deux premiers Ordres en ont resserré les liens sans jalousie ni rivalité; & lorsqu'ils ont réclamé des formes & des privileges, l'opinion des députés des villes

qui s'eſt jointe à leurs inſtances, a bien fait voir que l'amour du bien public avoit ſeul dicté leurs réclamations.

Le Roi eſt bien éloigné, Meſſieurs, de vouloir donner atteinte à ces formes & à ces privileges. Il ſçait qu'il y a dans une Monarchie des diſtinctions qu'il eſt important de conſerver; que l'égalité abſolue ne convient qu'aux Etats purement républicains ou deſpotiques; qu'une égale contribution ne ſuppoſe pas la confuſion des rangs & des conditions; que les formes anciennes ſont la ſauve-garde de la conſtitution, & que leur ombre même doit être ménagée, lorſqu'elles ſont obligées de céder à l'utilité générale.

C'eſt d'après ces principes que ſeront établies les Aſſemblées Provinciales. Les deux premiers Ordres y auront la préſidence & la préſéance dont ils ont toujours joui dans les Aſſemblées Nationales; & cette prérogative ne peut leur être précieuſe qu'autant qu'elle tourne à l'avantage des peuples. Ce n'eſt pas une vaine égalité démentie à chaque inſtant par des beſoins toujours renaiſſants, que le peuple a intérêt de de réclamer; c'eſt du ſecours & de l'appui que ſa foibleſſe invoque; & c'eſt dans le Clergé & la Nobleſſe qu'il peut & doit les trouver. Ces temps malheureux, pendant leſquels les Nobles étoient les fléaux des campagnes, n'exiſtent plus. Leur préſence en éloigne l'oppreſſion & la miſere; & dès qu'une fois il eſt convenu que la contribution doit être égale & également répartie, l'élévation des Grands n'eſt plus qu'un moyen de défendre le foible, de ſoulager ſes peines, & d'aſſurer l'accès de ſes réclamations.

Puiſqu'un ſeul & même intérêt doit animer les trois Ordres, on pourroit croire que chacun devroit avoir un égal nombre de repréſentants. Les deux premiers ont préféré d'être confondus & réunis; & par-là le Tiers-Etat, aſſuré de réunir à lui ſeul autant de voix que le Clergé & la Nobleſſe enſemble,

ne craindra jamais qu'aucun intérêt particulier n'en égare les ſuffrages. Il eſt juſte d'ailleurs que cette portion des ſujets de Sa Majeſté, ſi nombreuſe, ſi intéreſſante, & ſi digne de ſa protection, reçoive au moins, par le nombre des voix, une compenſation de l'influence que donnent néceſſairement la richeſſe, les dignités & la naiſſance.

En ſuivant les mêmes vues, le Roi ordonnera que les ſuffrages ne ſoient pas recueillis par ordre, mais par tête. La pluralité des opinions des Ordres ne repréſente pas toujours cette pluralité réelle, qui ſeule exprime véritablement le vœu d'une Aſſemblée.

Excepté la premiere convocation, perſonne ne fera partie des Aſſemblées Provinciales qu'il n'ait été élu; & ſi Sa Majeſté ſe réſerve d'approuver le choix qui aura été fait du Préſident, ce choix ne pourra jamais tomber que ſur un Membre de l'Aſſemblée, & qui en aura réuni les ſuffrages.

La forme des élections, celle des Aſſemblées ſubordonnées à l'Aſſemblée générale, tout ce qui concerne les unes & les autres, ſera déterminé d'après ces premieres baſes, & auſſi d'après les circonſtances locales auxquelles Sa Majeſté ſe propoſe d'avoir égard. L'uniformité des principes n'entraîne pas toujours l'uniformité des moyens, & le Roi ne regardera pas comme indignes de ſon attention, les ménagements que peuvent exiger des coutumes & des uſages auxquels il eſt poſſible que les peuples de certaines Provinces attachent leur bonheur.

L'activité des Aſſemblées Provinciales ſera déterminée de maniere qu'elle puiſſe procurer tous les avantages pour leſquels elles ſont établies. Le Roi eſt bien perſuadé que des Aſſemblées qui lui devront leur exiſtence, en ſentiront aſſez le prix, pour ne pas s'expoſer à la perdre en abuſant de ſa confiance; & le pouvoir néceſſaire pour l'exécution ſe concilie facilement avec l'intervention indiſpenſable de l'autorité,

& la ſurveillance de ceux qui ſont chargés de ſes ordres.

Le Roi commencera par ſuivre à cet égard les réglements dont l'expérience a confirmé la ſageſſe dans les Provinces de Guyenne & de Berri. Si quelques articles de ces réglements ont beſoin d'être modifiés, Sa Majeſté recevra les Mémoires qui lui ſeront envoyés par les Aſſemblées Provinciales. Elle ne négligera rien pour porter à ſa perfection ce grand & important établiſſement, qui immortaliſera ſon regne, par les biens ſans nombre qu'il doit produire.

Un des grands objets qui ſeront confiés aux Adminiſtrations Provinciales, eſt la confection des chemins, & peut-être l'exiſtence de ces adminiſtrations étoit-elle néceſſaire pour aſſurer l'abolition de la corvée en nature. Tout le monde étoit frappé depuis longtemps de la rigueur & de l'injuſtice de cet impôt terrible, dont la durée parmi nous ſera l'étonnement des ſiecles ſuivants. Mais l'impoſition en argent avoit auſſi ſes abus & ſes inconvénients; on pouvoit craindre ſon intervention: on diſoit que dans des temps malheureux, elle pourroit ſubſiſter, & la Corvée en nature être rétablie. La confiance manquoit, & ſans elle, le bien même ne peut s'opérer. L'établiſſement des Aſſemblées Provinciales diſſipera ces inquiétudes; les travaux publics ne ſeront plus arroſés des larmes du pauvre & du malheureux; les fonds deſtinés à ces travaux ne pourront être employés à d'autres uſages, & chaque propriétaire contribuera ſans regret à des ouvrages délibérés & dirigés par ceux qu'il aura choiſis lui-même pour ſes repréſentants.

La loi qui détruira la Corvée ſera encore un de ces bienfaits ſignalés qui illuſtreront le regne de Sa Majeſté; elle répandra la joie dans les campagnes, en même-temps que la libre exportation des grains, animera l'agriculture, & entretiendra l'abondance. Les criſes qui affligent quelquefois les Etats deviennent

preſque toujours l'époque d'heureuſes révolutions. L'horreur des guerres civiles a donné naiſſance à ces belles ordonnances qui ſont encore parmi nous la regle des jugements. Du ſein d'un déſordre paſſager, naîtront des inſtitutions utiles qui en répareront le malheur & le feront oublier.

Un de ces changements importants ſera le reculement des Traites à l'extrême frontiere. Des barrieres innombrables ſéparoient les Provinces du même Royaume, & les rendoient étrangeres les unes aux autres; le Roi en conſommera la deſtruction, tentée, méditée depuis plus de trente ans, & qu'il lui étoit réſervé d'opérer.

Si les intérêts particuliers de quelques Provinces peuvent demander des délais, ſi les rapports des Traites avec la perception de la Gabelle, peuvent faire croire que les unes ne peuvent être auſſi utilement changées, tant que l'autre ſubſiſtera, le Roi trouvera dans la liaiſon même de ces deux objets, une raiſon de plus de s'en occuper ſans interruption. Il avoit ſongé à adoucir le régime de la Gabelle; vous avez penſé, Meſſieurs, qu'un impôt vicieux en lui-même, ne pouvoit être amélioré; la nation n'oubliera pas que cette grande penſée eſt due au Prince auguſte qui, en l'abſence de Sa Majeſté, a préſidé cette Aſſemblée; elle n'oubliera pas l'ardeur généreuſe avec laquelle ſon auguſte Frere l'a ſuivie & protégée: fideles à leur impulſion, vous avez fait naître dans le cœur du Roi l'eſpérance d'effacer juſqu'au nom du plus fâcheux des impôts; & quoique l'expreſſion de la ſatisfaction paroiſſe convenir mieux à la Majeſté Royale, que celle de la reconnoiſſance, Sa Majeſté me permet de vous dire qu'Elle a vivement reſſenti la délibération de l'Aſſemblée à ce ſujet; c'eſt la ſervir de la maniere la plus chere à ſon cœur, que de lui montrer qu'un grand bien n'eſt pas impoſſible.

Le Roi vous a auſſi conſultés ſur le régime de ſes forêts & de ſes domaines. Vous avez fait ſur les mémoires qui vous ont été communiqués des obſervations qui produiront d'utiles améliorations.

Mais ce n'étoit pas aſſez, d'avoir ainſi concouru, par vos avis, à l'exécution des grands projets que Sa Majeſté méditoit pour le bonheur de ſes peuples; une tâche plus pénible & plus douloureuſe vous reſtoit à remplir, & vous avez ſçu, en vous y livrant, concilier tout ce que vous deviez au Roi & au peuple; leurs intérêts ſont en effet les mêmes, & le moment le plus terrible pour un Etat ſeroit celui où ils ſeroient ſéparés ou contraires.

Un déficit énorme vous avoit été annoncé dès la premiere ſéance de cette aſſemblée. Vous avez ſenti que puiſque la plaie de l'Etat étoit connue, il falloit la ſonder dans ſa profondeur; que le plus grand malheur pour une nation puiſſante étoit de n'être pas éclairée ſur l'étendue des maux auxquels elle avoit à remédier, & que ſi la circonſtance devoit la porter à des efforts extraordinaires, il falloit au moins s'aſſurer à quel point ces efforts devoient s'étendre ou s'arrêter.

Le Roi a approuvé votre zele; il vous a commniqué tous les états qui étoient entre ſes mains, & après un examen pénible, vous avez conſtaté, autant qu'il étoit en votre pouvoir, le déficit dont il falloit établir la réalité. Quelques Bureaux l'ont porté entre cent trente & cent quarante millions; quelques-uns l'ont porté encore plus haut; le terme moyen qui réſulte de leurs recherches peut être fixé à cent quarante millions; triſte, mais importante vérité dont la connoiſſance eſt due à votre zele. Le plus grand ſervice que vous ayez pu rendre à l'Etat a été d'avoir preſque entiérement diſſipé le nuage qui empêchoit de connoître au juſte la ſituation des finances.

On ne peut ſans doute, Meſſieurs, s'empêcher

d'être frappé d'un déficit si considérable ; mais qu'on ne croie pas qu'il est impossible de le faire disparoître. Un grande nation peut éprouver de grandes secousses, mais elle ne succombe jamais, & dès que le mal est connu, la nécessité du remede assure son efficacité.

Plusieurs dépenses qui forment ce déficit ; sont occasionnées par des remboursements à époques fixes, qui passent cinquante millions. Ces remboursements peuvent être opérés par des emprunts successifs, qui reculeront un peu la libération, mais pas assez pour nuire au crédit public ; & celui-ci bien ménagé empêchera que ces emprunts ne soient une nouvelle charge pour l'Etat.

Si dans une grande fortune particuliere il y a toujours des ressources, comment n'y en auroit-il pas à espérer dans celles d'un grand Royaume ? La principale est l'ordre & l'économie. Vous avez indiqué à Sa Majesté des retranchements & des bonifications ; Elle vous avoit prévenus en vous faisant connoître plusieurs économies qu'Elle avoit ordonnées, & depuis Elle vous a assuré qu'Elle les porteroit au moins à quarante millions, & vous ne devez pas être étonnés si elles n'ont pas encore été réalisées : les abus qui s'introduisent insensiblement, ne peuvent aussi en un moment être réformés. Une dépense inutile peut être attachée à un service nécessaire auquel il faut suffire à moins de frais ; ce seroit une espece de désordre que de remédier au désordre même avec précipitation. Déjà la Reine a recherché Elle-même, & fait rechercher encore tous les retranchements dont sa maison est susceptible ; déjà les Princes, Freres du Roi, se proposent de remettre au Trésor Royal une partie des sommes qu'ils en reçoivent ; déjà le Roi a ordonné à ses Ministres & à tous les Ordonnateurs de préparer toutes les économies que chaque partie peut supporter. La bouche, la vénerie, les

écuries, les poſtes, les haras, les dons, les graces, le plus grand comme le plus foible des départements, tout ſubira l'examen que les circonſtances rendent néceſſaire ; chaque eſpece de dépenſe recevra ſa réduction, chaque eſpece de recette la bonification qui lui eſt propre. La volonté de Sa Majeſté vous eſt connue ; elle ne vous a pas demandé de ſuppléer à ces quarante millions qui doivent être produits par les bonifications qu'Elle ſe propoſe. L'année ne ſe paſſera pas ſans qu'elles ſoient exécutées ou évidemment préparées, & ce court délai ne ſervira qu'à aſſurer le ſuccès & la durée des meſures que Sa Majeſté aura préparées.

Ces emprunts & ces bonifications réduiront le déficit à cinquante millions, & encore faut-il compter dans ces cinquante millions quinze à ſeize millions de dépenſes qui auront un terme, & qui par-là ne demandent que pour un temps les moyens d'y ſatisfaire.

Ces cinquante millions ne pourront ſans doute être comblés ſans de nouveaux impôts ; Sa Majeſté ne l'a vu & ne l'a annoncé qu'avec douleur. Vous avez partagé ſa peine & héſité vous-mêmes ſur le choix des impôts. Le Roi peſera vos obſervations ; il ſe décidera pour l'impoſition la moins onéreuſe, pour celle qui établira le plus l'égalité ſi deſirable entre les contribuables, pour celle qui portera le moins ſur le commerce & l'induſtrie ; enfin pour celle dont les frais & la perception ſeront moins ſenſibles. S'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'affranchir ſes peuples d'une charge nouvelle, il eſt dans ſon cœur d'en adoucir le poids & d'en abreger la durée.

Cette intention de Sa Majeſté eſt clairement exprimée par les précautions qu'Elle a annoncées aux Bureaux, & qu'Elle ſe propoſe de prendre pour que le déficit actuel ne ſe reproduiſe jamais.

En conſéquence de ces précautions, Sa Majeſté ſe propoſe de faire publier, dès la fin de cette année,

(& Elle eſpere qu'Elle en aura la poſſibilité) un état exact de la recette & de la dépenſe, & ſi la néceſſité évidente d'une augmentation de revenu exige dès le moment que les impoſitions ſoient accrues, Sa Majeſté ne les portera au taux jugé juſqu'à ce moment néceſſaire, que lorſque cet état, fait avec préciſion & exactitude, ne laiſſera aucun doute ſur le produit des premiers impôts qui auront été établis, ſur le réſultat des retranchements & bonifications annoncés, enfin ſur le déficit qui pourroit reſter encore après que toutes ces bonifications auront été portées au moins à quarante millions.

Cet état de recette & de dépenſe ſera diſcuté & arrêté dans un Conſeil de finance, dont Sa Majeſté fera connoître dans peu la compoſition. Elle ſent l'inſuffiſance de celui qui exiſte, & ſur-tout des fonctions qui lui ſont attribuées. C'eſt dans un Conſeil de finance qu'Elle veut que les emprunts, les impôts, toutes les grandes opérations ſoient concertés; c'eſt dans un Conſeil de finance qu'Elle entend que ſoit faite & vérifiée tous les ans la diſtribution des revenus publics entres les départements, c'eſt par ce Conſeil & la publicité de ſes réſultats, que Sa Majeſté ſe garantira des ſurpriſes & des erreurs. Louis XIV en avoit conçu la néceſſité, le Roi ne tardera pas à faire revivre & perfectionner cette eſſentielle inſtitution.

Ajoutez à ces deux grandes précautions la publication annuelle du montant de la dette publique & des fonds qui lui ſeront affectés; ajoutez la réduction & la publication des dons, des graces & des penſions; ajoutez l'engagement d'affecter à chaque emprunt un fonds qui lui ſerve de gage; ajoutez le rapprochement de la comptabilité & la réduction des acquits de comptant, aux ſeules dépenſes pour leſquelles ils ſont abſolument néceſſaires, & vous verrez, Meſſieurs, découler de ces principes d'ordre inaltérables, la réformation des principaux abus, pour la ſuppreſ-

ſion deſquels Sa Majeſté vous a appellés. Il en exiſtera ſans doute encore ; & comment ſuppoſer qu'ils pourront être totalement détruits dans une grande Monarchie ? Mais au moins ceux qui ſeront connus ne ſeront pas négligés ; ceux qui ſeront inévitables ne ſeront pas protégés ; ceux qui ſçauront pour un temps ſe ſouſtraire à la réforme, n'échapperont pas au deſir de la procurer. Ce deſir conſtant dans Sa Majeſté les fera peut-être s'évanouir d'eux-mêmes. « Les regles les plus auſteres, diſoit un grand Miniſtre à une Aſſemblée de Notables, ſont & ſemblent douces aux eſprits les plus déréglés, quand elles n'ont en effet comme en apparence, autre but que le bien public & le ſoutien de l'Etat. Nul n'oſera ſe plaindre, ajoutoit-il, quand on ne fera aucune choſe qui n'ait cette fin, & quand le Roi même, qui, en tel cas, eſt au-deſſus des regles, voudra ſervir d'exemple. »

Telles ſont, Meſſieurs, les aſſurances que vous allez reporter à vos Concitoyens, & ſi quelques-uns vous demandoient avec inquiétude ce qu'a donc produit cette longue & célebre Aſſemblée ? Vous leur direz avec confiance, que la Nation y a reçu de ſon Souverain une nouvelle vie & une nouvelle exiſtence dans les Aſſemblées Provinciales ; que l'égalité de la contribution, la ſuppreſſion de la Corvée en nature, la liberté du commerce des grains y ont été établies par le vœu national ; que les Traites, les Gabelles, pluſieurs droits onéreux ſeront détruits ou conſidérablement adoucis ; vous leur direz que la dette publique eſt ſolidement aſſurée, que la balance ſera poſée entre la recette & la dépenſe, que celle-ci ſera inceſſamment diminuée, que l'autre ſera proportionnée aux beſoins réels ; vous leur ajouterez qu'il leur en coûtera des ſacrifices ; mais que ces ſacrifices ſeront ménagés avec ſoin, qu'ils porteront principalement ſur les plus aiſés, qu'ils ne dureront qu'autant que la néceſſité d'y avoir recours ſubſiſtera ; vous leur

direz enfin que ces eſpérances vous ont été données par le Roi même, & que vous en avez pour gage les précautions qu'il a priſes, & qu'il vous a communiquées.

Ce que vous direz à vos Concitoyens, les Nations étrangeres ſe le diront à elles-mêmes. Juſqu'à préſent elles n'ont connu la France que par des apperçus & des conjectures ; maintenant elles peuvent juger de l'immenſité de ſes reſſources. La criſe actuelle deviendra l'époque d'une nouvelle ſplendeur, & ſi les vues du Roi ſont fidélement remplies, je ne crains pas de dire que la ſituation du Royaume ſera plus aſſurée & plus impoſante qu'elle ne l'a jamais été. Il eſt encore poſſible de porter au plus haut point le bonheur au dedans, & la conſidération au dehors. Il ne faut que de l'ordre dans un grand Royaume, & il n'eſt rien que les peuples ne doivent attendre des intentions paternelles de Sa Majeſté.

DISCOURS DE MONSIEUR,

Frere du Roi.

SIRE,

L'honneur que j'ai d'être le premier des Gentilshommes que Votre Majeſté a convoqués à cette Aſſemblée, m'eſt bien précieux en ce moment, puiſqu'il me procure l'avantage d'être leur organe auprès de vous. Conſultés par Votre Majeſté ſur les affaires les plus importantes de l'Etat, nous nous ſommes acquittés du devoir qu'Elle nous avoit impoſé, avec ce zele, cette franchiſe & cette loyauté qui furent dans tous les temps les caracteres diſtinctifs de la Nobleſſe Françaiſe. Votre Majeſté a daigné nous dire qu'Elle étoit ſatisfaite de nos travaux ; c'eſt la récompenſe

la plus flatteuse que nous en pussions espérer. Il ne nous reste plus qu'à supplier Votre Majesté d'accueillir avec bonté les assurances de notre respect, de notre amour & de notre reconnoissance pour la confiance dont Elle a bien voulu nous honorer.

DISCOURS DE M. DILLON,

Archevêque de Narbonne.

SIRE,

Le Clergé de votre Royaume a toujours tenu à l'honneur & à la gloire d'être un des premiers anneaux de la chaîne nationale.

Nous disions à Votre Majesté, lors de notre derniere assemblée, (& c'est le langage que nous ont transmis les Pontifes vénérables qui ont perpétué d'âge en âge la célébrité de l'Eglise Gallicane) que la qualité de Ministres des Autels ajoutoit encore aux devoirs que nous impose celle de Sujets & de Citoyens. Ces dispositions ne se démentiront jamais, & chacun de nous s'est empressé de déclarer dans cette auguste Assemblée combien nous étions éloignés de toute prétention qui pût aggraver le fardeau des contributions publiques. Penser autrement, eût été manquer à l'esprit de la religion dont nous sommes les ministres. Il n'existera jamais aucune nuance dans l'ordre social, sur laquelle la religion ne répande l'impression de sa grandeur, de son utilité & de sa bienfaisance.

Nous avons réclamé la conservation de nos formes; elles tiennent à la constitution de la Monarchie, elles reposent, ainsi que toutes les propriétés, sous la garde des loix & sous la protection spéciale de Votre Majesté.

Nous reſpectons, nous chériſſons les liens qui nous ſont communs avec tous les ſujets qui vivent ſous vos loix; & aux leçons de zele, de patriotiſme, de dévouement à votre Perſonne ſacrée, que notre miniſtere nous preſcrit de donner à nos concitoyens, nous ajouterons toujours la plus puiſſante de toutes, celle de l'exemple.

Daigne le Dieu qui veille à la conſervation de cet Empire, écarter tous les obſtacles qui pourroient s'oppoſer à la prompte exécution des plans d'ordre, de juſtice & d'économie que votre ſageſſe a formés.

Puiſſe le concours des forces & des volontés particulieres hâter le rapprochement de l'époque heureuſe où le développemennt & l'action de tous les reſſorts de cette puiſſante Monarchie doivent lui faire goûter le bonheur qu'elle a droit de ſe promettre de la tendre affection d'un Roi pour ſon peuple, & de l'amour inépuiſable d'un peuple pour ſon Roi.

DISCOURS DE M. D'ALIGRE,

Premier Préſident du Parlement de Paris.

SIRE,

Le zele ſeul a dicté les ſentiments que vous nous avez permis de dépoſer aux pieds de votre Trône au commencement de cette Aſſemblée mémorable. Permettez que le même intérêt pour la gloire de votre regne & pour le bonheur de vos Sujets, nous dicte encore, à la fin de ces ſéances, les expreſſions de l'amour & du reſpect dont vos peuples ſont pénétrés pour Votre Majeſté.

Les Notables, animés par une émulation patriotique; ont tous concouru avec une égale activité à

vous proposer les moyens qu'ils ont jugé les plus utiles pour seconder les vues de Votre Majesté ; ils ont vu avec effroi la profondeur du mal.

Une administration prudente & mesurée doit aujourd'hui rassurer la nation contre les suites fâcheuses dont votre Parlement avoit prévu les conséquences.

Les promesses que Votre Majesté a bien voulu faire, & dont la publicité est annoncée dans tout le Royaume, vont consoler vos peuples, & leur faire entrevoir l'avenir le plus heureux. Les différents plans proposés à Votre Majesté méritent la délibération la plus réfléchie. Le temps qu'Elle veut prendre pour faire conoître ses volontés ne peut que ranimer & affermir la confiance publique.

Il seroit indiscret à nous, Sire, dans ce moment d'oser indiquer les objets qui pourroient de préférence mériter votre choix. C'est à votre prudence qu'il appartient de déterminer vos sages résolutions. Le silence le plus respectueux est dans ce moment notre seul partage. Daignez, Sire, en suivant les mouvements de votre cœur & de votre amour pour vos Sujets, maintenir l'ordre que vous allez établir dans vos finances, & recevoir les humbles hommages que nous dictent la tendresse, l'amour & le respect dont toute la nation est pénétrée pour Votre Majesté.

DISCOURS DE M. DE NICOLAÏ,

Premier Président de la Chambre des Comptes de Paris.

SIRE,

La Chambre des Comptes s'unit par ma voix aux sentiments de cette auguste Assemblée. Elle vouloit

faire entendre l'accent de sa douleur, mais elle ranime ses espérances, en voyant Votre Majesté s'éclairer sur les besoins de ses peuples, & laisser approcher la vérité du Trône. Dissimuler nos malheurs, ce seroit affoiblir la gloire de les réparer. Votre Majesté vient de mesurer l'abîme, son cœur en a frémi, son courage & notre amour vont bientôt en combler la profondeur.

Les Puissances rivales de la France, l'Europe entiere ont été instruites de nos désastres ; hâtons-nous de leur annoncer que Votre Majesté va les faire oublier ; hâtons-nous de leur montrer ce que peut l'exemple du Monarque sur une Nation libre & généreuse.

Vous gouvernez, Sire, les mœurs publiques, ces abus destructeurs qui précipitoient l'Etat sur le penchant de sa ruine, aujourd'hui dévoilés & déjà flétris par l'opinion, ne soutiendront point vos regards ; votre sagesse les fera disparoître, comme les ombres de la nuit se dissipent à la clarté du jour.

Les loix sont la sauve-garde des Empires ; la France repose aussi à l'ombre de sa législation ; mais il est un genre de stabilité qui lui est propre & qui fait son bonheur, c'est l'amour réciproque du Souverain & des Peuples.

Premier Potentat de l'univers, vos sujets, Sire, se glorifient de vous dire, comme autrefois, Pline à cet Empereur, les délices du genre humain & le modele de nos Rois : *la Nation ne peut être heureuse sans vous ; vous ne pouvez l'être sans elle.*

Les Notables rendus à leurs Concitoyens, enorgueillis de leur Maître, après avoir plaidé les intérêts de votre gloire en plaidant pour la patrie aux pieds du Trône, auront encore des consolations à offrir en annonçant des sacrifices.

Ils diront que l'immuable probité a gravé en caracteres ineffaçables dans le cœur de Votre Majesté,

l'obligation des réformes & la volonté de les effectuer. Ils garantiront à vos sujets que les nouveaux subsides, dont l'accablante nécessité vous déchire, n'auront que la durée des besoins.

Ils présenteront l'émulation du bien public, embrasant tous les cœurs, & votre Royale Famille s'empressant à donner les premiers exemples du patriotisme.

Ils diront que notre Souveraine, si digne de régner sur les Français, vient de se montrer tout ce que devoit être l'auguste Compagne du Roi, & la Mere du Dauphin.

Ils annonceront les jours desirés de l'économie, le rétablissement de l'ordre, l'égale distribution des charges publiques, toutes les sources de la prospérité seront rétablies & mieux dirigées ; & la Nation attendrie verra dans cette régénération l'aurore du regne le plus geureux de la Monarchie.

Puisse l'Assemblée des Notables, Sire, devenir l'époque de votre bonheur & de votre gloire ! puisse l'amour pour nos Souverains, ce sentiment précieux qui nous distingue autant des autres Nations, que votre Race s'éleve au-dessus des Rois de l'Univers, s'accroître & s'étendre encore ! puissent rester à jamais gravées au fond de nos cœurs ces paroles d'un Auteur célebre :

« *Je rends graces au Ciel de m'avoir fait naître dans un siecle & sous le gouvernement où je vis, & de ce qu'il a voulu que j'obéisse à ceux qu'il m'a fait aimer.* »

Que ces expressions touchantes passent de bouche en bouche, qu'elles deviennent un cantique national, & qu'elles soient comme la prophétie du regne de Votre Majesté !

DISCOURS DE M. DE BARENTIN,

Premier Préſident de la Cour des Aides de Paris.

SIRE,

Cette Aſſemblée fera à jamais époque dans les annales de la Monarchie.

Une heureuſe harmonie a, dès le premier inſtant, uni tous ſes Membres : une noble franchiſe, & l'expreſſion de la vérité ont accompagné toutes leurs délibérations. Un reſpect profond, un amour ſans bornes, un intérêt vif & ſincere à la gloire de Votre Majeſté ſuffiſoient pour animer & ſoutenir leur courage.

L'exécution des réformes que Votre Majeſté diſpoſe, & les ſoulagements qu'Elle promet ſucceſſivement à un peuple qui l'adore, & qu'Elle chérit, préparent à la Nation des jours plus fortunés.

Ils atteſteront à la poſtérité que Votre Majeſté s'occupe ſans ceſſe du bonheur de ſes ſujets. Ils apprendront à l'Univers entier quelles ſont les reſſources d'un grand Empire.

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DE LA FARE,

Elu Général du Clergé des Etats de Bourgogne.

SIRE,

Qu'il ſoit auſſi permis aux Pays d'Etats de votre Royaume d'exprimer à Votre Majeſté les ſentiments d'amour & de fidélité dont ils ſont pénétrés ; la plus

belle de leurs prérogatives eſt de porter librement aux pieds du Trône les tributs que réclament les beſoins de l'Etat. Pleins de confiance dans la parole ſacrée de Votre Majeſté & dans celle des Rois, vos auguſtes prédéceſſeurs, les Députés des Pays d'Etats vont porter à leurs concitoyens l'aſſurance que les privileges des corps & des provinces, ces reſtes antiques & précieux des formes & de la conſtitution nationale, ſeront religieuſement conſervés & maintenus ; ils leur retraceront les plans de bienfaiſance, d'ordre & d'économie que Votre Majeſté a conçus ; & tous enſemble réuniront leurs vœux pour la gloire de leur Monarque, & pour la plus grande proſpérité de ce Royaume.

DISCOURS DE M. ANGRAN D'ALLERAY,

Lieutenant-Civil au Châtelet de Paris.

SIRE,

Le reſpect me feroit une loi de me tenir dans le ſilence, s'il m'étoit poſſible de renoncer au glorieux avantage de joindre un nouvel hommage aux juſtes acclamaitons de l'auguſte Aſſemblée, à laquelle Votre Majeſté a daigné m'appeller.

Je m'abſtiendrai de parler des matieres importantes dont les Bureaux ſe ſont occupés : il me ſuffit d'obſerver qu'elles y ont été traitées dans l'eſprit & par les principes des Loix. Mais ſeul de ma claſſe, j'oſe croire qu'il m'eſt permis, que je dois même lui déférer le témoignage des tranſports d'admiration, de reconnoiſſance, de fidélité, d'amour & de zele, non-ſeulement de la Compagnie à laquelle il lui a plu de m'attacher, mais également de toutes les Juriſdictions

auxquelles Votre Majeſté a confié le premier degré de l'adminiſtration de ſa juſtice.

DICOURS DE M. LE PELETIER,

Prévôt des Marchands de la Ville de Paris.

SIRE,

Il eſt heureux, il eſt honorable pour moi d'être aujourd'hui dans cette Aſſemblée auguſte, l'organe, & l'interprete de votre bonne Ville de Paris, dont le patrimoine le plus cher a toujours été le bonheur de ſes Maîtres. Votre bonne Ville de Paris, Sire, ne peut aujourd'hui que répéter les vœux de tous les ordres, de toutes les villes de votre Royaume. Leur dévouement, leurs ſentiments ſont égaux. Votre Majeſté eût été l'exemple & le modele du meilleur de nos Rois, ſi notre deſtinée toujours heureuſe ne l'avoit réſervée à notre propre bonheur. Tous vos ſujets, Sire, vous ſont également chers. Quelle conſolation pour vos provinces en apprenant les ſacrifices perſonnels que daigne faire Votre Majeſté & tout ce qui l'environne, en y ajoutant les propres paroles de Votre Majeſté, que ce ſont ceux qui coûtent le moins à ſon cœur, en voyant enfin que Votre Majeſté deſtine & conſacre ces même ſacrifices à la partie la plus indigente, & peut-être juſqu'à vous, Sire, la plus oubliée de vos Sujets.

Depuis votre avénement au Trône, Sire, vos regards paternels ſe ſont toujours portés ſur cette claſſe ſi intéreſſante qui vivifie l'État, le nourrit par ſes travaux, le régénere par de nouveaux ſujets qui apprennent en naiſſant à aimer leurs Maîtres, à les bénir avec leurs Peres, à vivre & à mourir pour leurs Rois.

Je dois à la Province, dont il avoit plu à Votre Majeſté de me confier l'adminiſtration, ce tribut auſſi pur que vrai des ſentiments qui ne s'y éteindront jamais, des bienfaits que Votre Majeſté m'avoit ordonné en la quittant d'y répandre, pour réparer les déſaſtres qu'elle venoit d'éprouver. Cette claſſe d'hommes, Sire, eſt le tréſor, la premiere richeſſe, la ſeule richeſſe inépuiſable d'un grand Empire. Dans cette bonne & excellente Nation l'amour des Maîtres eſt un héritage qui ſe tranſmet d'âge en âge.

Votre Majeſté a joui dans ſa Province de Normandie du raviſſement, des acclamations de ſon peuple, du plus grand bonheur d'un bon Roi, celui d'être aimé. Combien doublera l'impatience de vos ſujets, de ceux auxquels il reſte à ajouter à la même faveur dont Votre Majeſté toujours juſte ne les privera pas, le tribut de leur reconnoiſſance. Il ne nous reſte plus, Sire, qu'à les mettre & les laiſſer ſous la ſauve-garde des bontés paternelles de Votre Majeſté.

Puiſſent nos neveux, Sire, jouir long-temps du bonheur de vivre ſous les loix de Votre Majeſté. Daignez réaliſer les eſpérances que vous donnez à vos peuples que vous aimez & qui vous aiment. Le ſeul, le vrai bonheur d'un grand Roi eſt dans la félicité publique, & la félicité de vos peuples peut ſeule faire la proſpérité, la gloire & le bonheureur de votre regne.

Fin des Diſcours.